



EDITO

LE MAIRE,
Philippe GOSSELIN

Après deux années entachées par la crise du covid, notre projet de remise aux normes de notre

école n'a pu se concrétiser faute de subventions sur le mandat 2022. Revu à la baisse mais néanmoins estimé à 433000 euros h.t, de nouvelles demandes établies sur cet exercice ont reçu un avis favorable à hauteur de 30% pour la DETR (dotation équipement des territoires ruraux) et 15.01% concernant la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Nous attendons encore à ce jour, une demande auprès du Conseil Départemental dont les règles d'attribution seront modifiées pour le 30 juin.

Ce dossier de financement très lourd n'a fait que freiner nos investissements laissant croire à un certain immobilisme du conseil municipal. Cependant pour ce premier trimestre la mise à niveau du terrain de pétanque vient de se concrétiser et l'aménagement des contours va se poursuivre dans les prochains jours. Viendra ensuite l'installation de nouveaux bancs sur la place et la réinstallation de celui en façade du cimetière.

Conscient de vos attentes, trottoirs, effacement de lignes, ralentisseurs... sachez que le choix de la remise en conformité de notre école nous est apparu comme prioritaire car sur le regroupement scolaire, seules les classes de notre village n'ont bénéficié d'aucune amélioration importante depuis de nombreuses années. En cas de suppression de classe n'y aurait-il pas un risque de fermeture plus

évident sur des locaux vétustes ?

Vigilant quant à l'équilibre budgétaire de la commune, je suis désolé de ne pouvoir résoudre plus de problématiques en même temps.

Demeurant à votre écoute, je vous souhaite de passer de bonnes vacances d'été.

COUPE DE BOIS

Proposée aux habitants de notre commune, une coupe de bois s'est déroulée sur la période du 16 décembre 2022 au 23 mars 2023.



Après inscription, sept personnes se sont vues attribuer différentes parcelles. Respectant les périodes de coupe les travaux ont pris fin pour le 31 mars.

En ce qui concerne la parcelle longeant la route départementale 233 (route de Corbie) cette dernière deviendra propriété du département prochainement, vente initialement programmée en 2020. Le conseil départemental envisage d'aménager un cheminement sur cette bande de terre.

ENVIRONNEMENT

Pour rappel, il appartient à chacun de désherber et nettoyer le trottoir et le caniveau situés devant son domicile pour le confort de toutes et tous. Il est également nécessaire de tailler et d'élaguer les haies afin de faciliter la circulation des piétons.



DANS CE NUMÉRO

- Coupe de bois
- Environnement
- La fête de l'école
- Démarches d'urbanisme en ligne
- Travaux au pont

- La chasse aux œufs de pâques
- Commémoration du 8 mai 1945
- Démontage d'un cabanon au pont
- Remise en état du terrain de pétanque
- Consignes en cas de découverte d'un nid

- de frelons asiatiques
- Bibliothèque intercommunale
- Restriction des opérations de désherbage
- Location de matériel communal
- Cérémonie du 14 juillet 2023



LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Le village s'est animé le samedi 17 juin 2023 à l'occasion de la fête de l'école. En effet, les différentes classes du regroupement scolaire, Hamelet, Vaire sous Corbie, Le Hamel et Vaux sur Somme se sont réunies comme chaque année pour célébrer la fin de l'année scolaire. Cette année, ce fut donc l'école de notre beau village qui a accueilli cette célébration.



Les enfants et leurs professeurs ont été ravis d'animer ce show alternant, danse, chant et gymnastique contés, sans oublier le final où tous, se sont réunis sur scène pour une dernière danse.

Suite à cette représentation, les élus du SISCO ont remis à chaque élève un livre adapté à chaque niveau d'apprentissage. Ce petit cadeau a été remis et reçu avec plaisir dans un moment calme pour les plus petits dans leur salle et pour les plus grands, sur la scène où nous avons tous pu observer leur joie.

La suite des festivités a été organisée par Cahiers et Marelles avec un pique-nique géant suivi de divers jeux pour les enfants tels que tir au but, chamboule tout, parcours yeux bandés, maquillage... La place du village a bien été occupée et l'ombre des arbres bien utile à cette journée ensoleillée où tous, les petits comme les grands, ont passé une bonne journée ! Le goûter offert aux enfants, a permis de clôturer cette journée d'amusement avant le rangement !



Mélanie Piquet

DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Dans notre précédent numéro, nous avons annoncé la mise en place imminente d'un site internet permettant de déposer vos dossiers d'urbanisme auprès de la communauté de commune du Val de Somme.

Ce guichet est aujourd'hui opérationnel. Pour cela il convient de se rendre sur le site : <https://valdesomme.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Ce service s'adresse aux particuliers et aux professionnels. Une fois votre compte créé et validé, vous pouvez déposer votre dossier, en précisant le type de demande, (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, DIA déclaration d'intention d'aliéner, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir). Il faut ensuite décrire le projet, transférer les pièces obligatoires et valider le récapitulatif.

Ce site permet également de suivre l'avancée du dossier, de le compléter si nécessaire et enfin de connaître la décision dès qu'il est traité.

En complément, il est possible de déclarer l'ouverture de chantier, de déposer un permis modificatif, de demander une prorogation de votre autorisation, de déposer la déclaration d'achèvement des travaux ou encore de demander le retrait de la décision si les travaux ne se réalisent pas.

Nous vous rappelons que les travaux de construction, d'agrandissement, de démolition ou de modification de façade doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Le service instruction des droits des sols de la communauté de commune du Val de Somme a seul l'autorité pour vérifier la conformité des projets avec les lois d'urbanisme en vigueur.

- Contact : urbanisme@valdesomme.com
- Permanence téléphonique et sur RDV du service urbanisme de la communauté de communes : les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 au 03.22.96.05.96



TRAVAUX AU PONT

Suite à l'accident survenu le 14 décembre dernier, au cours duquel un engin de chantier a accroché et cassé une poutrelle béton du pont, la circulation sera à nouveau fermée cet été, pour effectuer la réparation. Un communiqué sera diffusé, lorsque les dates précises des travaux seront connues. Le coût de ces travaux devrait être pris en charges par les assurances. La maîtrise d'ouvrage revient à la communauté de commune, seule compétente dans ce domaine.



LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



Une douzaine d'enfants accompagnés de leurs parents et parfois de leurs grands-parents, se sont donnés rendez-vous ce samedi de pâques au matin, pour participer à la désormais habituelle chasse aux œufs. Venus avec leur panier, les petits comme les grands se sont mis en quête de retrouver les œufs dissimulés au pied des arbres de la grande place.



Une fois ces paniers remplis avec la récolte des œufs en chocolat, tous se sont retrouvés dans la salle de la mairie pour partager une boisson chaude ou un jus de fruit, et une pâtisserie. Cette animation aura été l'occasion de créer une rencontre conviviale et appréciée par toutes les générations

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



La commémoration du 78ème anniversaire de la victoire des forces alliées du 8 mai 1945 s'est tenue comme à son habitude au monument aux morts ce 8 mai à 11h. Monsieur le Maire a prononcé le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire, nous invitant à ne pas oublier le sacrifice de ceux qui sont disparus pour notre liberté d'aujourd'hui.

De jeunes enfants du village étaient présents à cette cérémonie, une façon pour eux de prendre conscience de ces événements historiques et tragiques et de perpétuer le devoir de mémoire.

DÉMONTAGE D'UN CABANON AU PONT



Ce 22 mai, nous nous sommes réunis avec quelques bénévoles pour démonter le cabanon et nettoyer une parcelle du « petit Vaux » qui était à l'abandon depuis plusieurs années. Ce terrain ainsi libéré, sera ajouté à la location de la parcelle voisine, dont le locataire jouira dorénavant d'une surface plus étendue.

REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN DE PÉTANQUE



La remise en état du terrain de pétanque a été confiée à la SARL Petit installée à Hamelet, qui est intervenue en ce début juin. Les travaux ont consisté à réaliser un terrassement pour remettre le terrain à niveau puis à étaler et stabiliser une couche de schiste rouge. Cette opération d'entretien est devenue nécessaire, car ce terrain est régulièrement utilisé par les passionnés depuis de nombreuses années.



CONSIGNES EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES



Au mois d'octobre dernier, trois nids de frelons asiatiques ont déjà été signalés et détruits sur la commune.

Nous demandons à tous et toutes d'être très vigilant.

- Si vous découvrez un nid : ne vous approchez pas. Si possible, vous pouvez prendre une photo de loin.
- Si le nid est sur le domaine public : merci de le signaler à la mairie par mail ou téléphone, il sera ainsi signalé à la préfecture pour prise en charge de la destruction.
- Si le nid est sur le domaine privé : c'est au propriétaire de la parcelle de faire enlever le nid. Les coordonnées des entreprises habilitées sont affichées en mairie.



BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE

Nous vous rappelons que l'accès à la bibliothèque intercommunale d'Hamelet est proposé à tous les habitants des villages du regroupement scolaire, enfants et adultes. Elle est ouverte tous les vendredis de 16h30 à 18h45.

Adresse : BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) Ecole primaire 41 rue François Deroussen 80800 Hamelet

Contact : Mme Brigitte Elie Tel. 06 72 75 61 50



RESTRICTION DES OPÉRATIONS DE DÉSHÉRBAGE

Certains ont pu s'étonner de voir les « mauvaises herbes » proliférer dans notre commune et plus particulièrement dans les caniveaux et au cimetière. Il se trouve que depuis 2017, les herbicides de synthèse de type glyphosate sont progressivement bannis des collectivités jusqu'à atteindre la suppression totale des produits phytosanitaires dans les lieux publics.

Seulement, les produits bio ou le désherbage thermique au gaz ont une efficacité très limitée. Restent la binette, le débroussaillage et l'huile de coude, des méthodes qui n'hésitent du temps et de nombreux passages.

Il faudra désormais s'habituer à ce que ce soit moins parfait, mais au profit d'un environnement naturel et sanitaire mieux respecté.



LOCATION DE MATÉRIEL COMMUNAL

Pour vos repas de famille, la commune met à disposition des tables et des bancs. Le montant de la location est fixé forfaitairement à 10€, pour une utilisation limitée à 72 heures. Il vous est également demandé de déposer un chèque de caution de 150€.



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET 2023

Comme tous les ans, le rendez-vous pour le départ du défilé du 14 juillet est fixé à 11h, à la mairie. Au retour, le traditionnel vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes.

Un repas avec jambon grillé sur place sera proposé le midi. Des coupons seront préalablement distribués pour les inscriptions.

Un tournoi de pétanque sera également organisé, avec remise de récompense. L'organisation des équipes se fera sur place.



CALENDRIER :

- Fête Nationale du 14 juillet** : Défilé du 14 juillet et repas
- Dimanche 24 septembre** : Réderie (organisée par la société de pêche)
- Samedi 4 novembre** : Le Festivaux (festival de musique)
- Samedi 18 novembre** : Puces des couturières (organisés par l'ALVS)
- Dimanche 19 novembre** : Course à pied la Corrida
- Dimanche 17 décembre** : Repas des aînés